

Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Fiche du 13/10/2015, révision 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **PN-10**
Code commercial:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant Universel

"Uniquement pour usage professionnel"

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : **SOCIETE PORZELACK. SAS**
Adresse : 2 AVENUE CONDORCET - 91240.ST MICHEL / ORGE (FR).
Téléphone : + 33.(0)9 53 39 06 25. Fax : + 33.(0)9 58 39 06 25

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@porzelack.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : Centre Antipoison France (ORFILA).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

 Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.



Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether

Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 5% - < 15%	2-butoxyethanol	Numéro 603-014-00-0 Index: CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36-	3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 0.1% - < 5%	Propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 0.1% - < 5%	Potassium triphosphate	CAS: 13845-36-8 EC: 237-574-9 REACH No.: 01-21194856 39-19	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP). Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
>= 0.1% - < 5%	Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether	CAS: 166736-08-9	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 0.1% - < 5%	Tetrasodium ethylenediaminetetraac etate	Numéro 607-428-00-2 Index: CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9	3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

		REACH No.: 01-21194867 62-27	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 0.1% - < 5%	Potassium hydroxide	Numéro 019-002-00-8 Index: CAS: 1310-58-3 EC: 215-181-3 REACH No.: 01-21194871 36-33	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/1A Skin Corr. 1A H314

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

- Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
- 2-butoxyethanol - CAS: 111-76-2
UE - LTE(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STE: 246 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)
ACGIH - LTE(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr
- Propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol - CAS: 67-63-0
ACGIH - LTE(8h): 492 mg/m³, 200 ppm - STE(): 983 mg/m³, 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
- Potassium triphosphate - CAS: 13845-36-8
UE - LTE: 10 mg/m³ - Remarques: inhalable fraction
UE - LTE: 3 mg/m³ - Remarques: respirable fraction
- Potassium hydroxide - CAS: 1310-58-3
ACGIH - STE: C 2 mg/m³ - Remarques: URT, eye, and skin irr
UE - LTE: 2 mg/m³ - STE: 2 mg/m³, 0.87 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- 2-butoxyethanol - CAS: 111-76-2
Travailleur professionnel: 75 mg/kg - Consommateur: 38 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Travailleur professionnel: 20 ppm - Consommateur: 49 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 123 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol - CAS: 67-63-0

Travailleur professionnel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 500 03 - Consommateur: 89 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Potassium triphosphate - CAS: 13845-36-8

Travailleur professionnel: 5.289 03 - Consommateur: 1.304 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate - CAS: 64-02-8

Travailleur professionnel: 2.5 03 - Consommateur: 1.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.5 03 - Consommateur: 1.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 2.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Potassium hydroxide - CAS: 1310-58-3

Travailleur professionnel: 1 03 - Consommateur: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-butoxyethanol - CAS: 111-76-2

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l

Cible: Émission occasionnelle - valeur: 9.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 3.13 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l

Cible: 10 - valeur: 20 mg/kg

Propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol - CAS: 67-63-0

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l

Cible: Émission occasionnelle - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 28 mg/kg

Cible: 10 - valeur: 160 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

Potassium triphosphate - CAS: 13845-36-8

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 50 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.05 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.005 mg/l

Cible: Émission occasionnelle - valeur: 0.5 mg/l

Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate - CAS: 64-02-8



Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l
Cible: Émission occasionnelle - valeur: 1.2 mg/l
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 43 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide - Jaune	--	--
Odeur:	Parfumé Water Fresh	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	13	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	N.A.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :		--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1.00 +/-0.05g/cm ³ (--	--
Hydrosolubilité:	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :		--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--



Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
2-butoxyethanol - CAS: 111-76-2
 - a) toxicité aiguë:
Test: INHAL_TOX - Voie: Inhalation Positif
Test: TOUCH_TOX - Voie: Peau Positif
Test: INGESTIONE - Voie: Orale Positif
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1746 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 2 mg/l - Durée: 4h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Guinée porcs > 2000 mg/kg - Remarques: OECD 402
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Remarques: OECD 405
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: GPMT - Voie: Peau - Espèces: Guinée porcs Négatif - Remarques: OECD 406

Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Test: GPMT - Voie: Inhalation - Espèces: Guinée porcs Négatif - Remarques: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité - Espèces: Homme Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: Exposition Négatif

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: Exposition Négatif

Propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 16.4 ml/kg

f) cancérogénicité:

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 5000 ppm

Potassium triphosphate - CAS: 13845-36-8

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.39 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 4640 mg/kg

Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate - CAS: 64-02-8

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1000-5000 mg/m³ - Durée: 6h -

Remarques: OCSE 403

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: GPMT - Espèces: Guinée porcs Négatif - Remarques: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité - Voie: Orale - Espèces: Rat Négatif

Test: Carcinogénicité - Voie: Orale - Espèces: Souris Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: Exposition Négatif

Potassium hydroxide - CAS: 1310-58-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 333 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

2-butoxyethanol - CAS: 111-76-2

LD50 (RABBIT) ORAL: 320 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Fiche de Données de Sécurité

PN-10 Nettoyant Universel

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

2-butoxyethanol - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1490 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Lepomis macrochirus

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss - OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1550 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna - OECD 202, part 1

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1840 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata - oecd 201

Espèces: 4 > 700 mg/l - Durée h: 16 - Remarques: Pseudomonas putida - DIN 38412 part 8

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna - OECD 211

Propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus quadricauda

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

Potassium triphosphate - CAS: 13845-36-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1850 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Danio Rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 808.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Daphnia magna

Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate - CAS: 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus obliquus 88/302/CEE, part C, p 89, static

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus - OPP72-1 (EPA), static

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna - DIN 38412 part 11, static

Point final: EC20 - Espèces: 4 > 500 mg/l - Durée h: 0.5 - Remarques: OECD 209

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 36.9 mg/l - Durée h: 840 - Remarques:

Brachydanio rerio - OECD 210



Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 25 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna - OECD 211

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: LC50 - Espèces: 4 = 156 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Eisenia foetida - OECD 207

Potassium hydroxide - CAS: 1310-58-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 80 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Gambusia affinis

Point final: LC50 - Espèces: 4 = 80 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Mosquito

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Fiche de Données de Sécurité PN-10 Nettoyant Universel

	Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.